

Münsterplatz 3a  
Case postale  
3000 Berne 8  
Téléphone +41 31 633 45 33  
info.beco@vol.be.ch  
www.be.ch/beco

Aux destinataires mentionnés dans la  
liste ci-jointe

Stefan Kolb, tél.: 031 633 40 65  
stefan.kolb@vol.be.ch

Berne, le 8 mars 2019

## Consultation concernant le contrat-type de prise en charge 24 heures sur 24 Invitation à prendre position

Madame, Monsieur,

La prise en charge 24 heures sur 24 dans les ménages privés peut donner lieu à des rapports de travail problématiques : en effet, les personnes employées à cette prise en charge ne sont pas soumises à la loi sur le travail et sont appelées à travailler de longues journées ainsi que de nuit et le dimanche.

Suite à une interpellation déposée devant le Parlement fédéral, la Confédération a étudié les possibilités d'améliorer la protection des personnes employées dans le secteur en question. Elle a finalement opté pour l'édiction d'un CTT au sens de l'article 359 du Droit des obligations (CO), une tâche qui relève de la compétence des cantons.

Sur mandat du Conseil fédéral, le SECO a élaboré avec les milieux intéressés et les cantons un modèle de CTT sans caractère contraignant à l'intention de ces derniers. Ce modèle a été publié à la fin du mois de mai 2018.

Le présent projet de CTT, préparé par le beco Economie bernoise, s'appuie sur le modèle de CTT susmentionné et reprend des éléments éprouvés du CTT pour l'économie domestique.

Nous vous invitons à examiner ce projet et à prendre position dessus d'ici au **26 avril 2019**.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

beco  
Directoire

  
Adrian Stüder  
Président du Directoire

### Annexe

- Projet de CTT et rapport afférent

T:\BECO\Stab\Vollzug\AB\_AMA\Normalarbeitsverträge\NAV\_24-Stunden-Betreuung\Konsultation\Bf\_Konsultation\_24-Stunden-NAV\_fr.docx pr

